

JOURNAL

D E

FRANCFORT

AVEC L'AVANCEMENT DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MARDI, 21 FEVRIER 1797.

De Gènes, le 2 Février.

Les bâtimens génois qui étoient détenus à Porto-Ferraio ont été relâchés et sont arrivés hier ici. Les anglois embarquent tous leurs effets pour quitter l'isle.

Une frégate espagnole, qui après un combat très vif, avoit été prise par une frégate angloise, vient d'être reprise par deux vaisseaux espagnols avec 60 anglois qui se trouvoient à son bord.

L'on mande de Nice, que le général Buonaparte a écrit au général Gamier de faire toutes les dispositions pour le passage de 20 mille hommes qui doivent se rendre à l'armée d'Italie. Comme ces troupes ne peuvent traverser le Mont-Cenis et le col de Tenda, à cause des neiges, elles prendront la route des Alpes maritimes et passeront sur le territoire Génois.

Il a été parlé d'une conférence qui avoit eu lieu entre le général Buonaparte et le marquis de Manfredini. En voici le résultat :

Convention conclue entre S. A. R. le Grand-Duc de Toscane & la République françoise.

1^o. Le Grand-Duc s'oblige à payer une somme de 800 mille livres, pour les fraix et dépenses faites par la garnison françoise pendant son séjour à Livourne.

2^o. Le général Buonaparte promet, au nom de la République françoise, de retirer les 1600 hommes de troupes françoises qui se trouvent à Livourne; et le Grand-Duc s'engage à payer le jour même de leur départ, la somme d'un million, 200 mille livres de France.

De Bologne, le 5 Février.

Aussitôt après la publication des lettres du cardinal Busca et de Mgr. Albani, interceptées par les françois, le général Buonaparte envoya l'ordre au ministre Cacault de quitter Rome

dans six heures. Le 31, environ 12 mille hommes de troupes françoises, Cispadanes et Transpadanes, se mirent en marche vers la Romagne, et s'emparèrent d'Imola; on fit présent de cette ville aux Bolonois, et quelques-uns des habitans les plus notables furent envoyés comme otages à Bologne.... Les françois occupent dans ce moment presque toute la Romagne, et une colonne mobile commandée par le général Rusca est déjà arrivée à Ravennes. Un corps de troupes Pontificales posté dans les environs de Faenza, chercha à arrêter les françois; mais après un court engagement, il fut forcé de céder au nombre et de faire la retraite. Les françois ont eu un assez grand nombre de tués et de blessés dans cette occasion; les derniers ont été transportés ici; on a aussi ramené 2 à 300 prisonniers et quelques canons.

Suite de Milan, du 11 Février.

Il est arrivé ici 400 prisonniers des troupes Pontificales sous l'escorte de nos légionnaires. Un grand nombre d'habitans de la Romagne ont pris la fuite, et se sont retirés dans la Toscane. Le Grand-Duc a pris des mesures pour empêcher les déserteurs des troupes Romaines de se réfugier dans les états, et faire livrer ceux qui auroient pu s'y glisser, conformément au traité avec la cour de Rome.

La cour de Turin a donné ordre au Vice-Roi de Cagliari de fournir aux françois qui sont en Corse, tout ce que le commissaire Miot pourra demander. S. M. Sarde a nommé le chev. de Priora au poste de premier secrétaire d'Etat, vacant par la mort du comte Graneri.

L'on mande de Modène, que le congrès Cispadan s'est assemblé dans les derniers jours de Janvier, pour délibérer si dans la nouvelle constitution, l'on devoit faire mention de la religion catholique.

Cette délibération donna lieu à une espèce d'insurrection. Le 26, des billets affichés dans toutes les rues invitoient les bons catholiques à se rendre au palais national, et à mourir plutôt que de voir la sainte religion méprisée. Le 27, une foule de peuple le rassembla sur la principale place, en criant: *vive la religion catholique*. Des députés furent envoyés au conseil pour parlementer au nom du peuple. Tandis que ces derniers exécutoient leur commission, des dragons françois arrivèrent, et fondant le sabre à la main sur l'attroupement, ils le dispersèrent. L'on assure cependant que le conseil a fait droit à la demande des habitans, et qu'il a prononcé l'affirmative sur la question.

Le général de division Kilmaine commandant de la Lombardie, a écrit au commandant de la ville de Lugano, une lettre datée du 3, dans laquelle il s'exprime ainsi: „Je vous prie, Monsieur, que j'ai expédié un courier au citoyen Barthélemi à Bâle, pour qu'il porte les plaintes les plus sérieuses au gouvernement helvétique, sur votre conduite et sur celle des habitans Suisses des rives du lac de Lago, pour avoir violé de la manière la plus coupable la neutralité. Ces habitans, encouragés par vous, emploient les moyens les plus criminels pour favoriser l'évasion des prisonniers de guerre autrichiens et pour servir la cause des ennemis de la république.... Je vous déclare qu'en attendant que le gouvernement helvétique fasse un exemple sur les Sujets, j'envoie une force armée suffisante pour empêcher la désertion des prisonniers de guerre autrichiens, et pour servir contre les enrôleurs et conducteurs, de quelque pays qu'ils soient. Je donne les ordres les plus précis pour que le territoire Suisse soit respecté; mais je ne reconnois point de territoire sur les eaux du lac de Lago. — Votre conduite ne me permet de vous témoigner ni estime ni amitié. — *Signé*, Kilmaine.

Le citoyen Joseph Lahoz, chef de la légion Lombarde, vient d'envoyer à l'administration de Milan, un rapport daté du quartier-général de Forli, le 3 Fév., et où se trouvent quelques détails sur les premières opérations contre la Romagne. Voici un extrait de cette Lettre.

„Le 13 (1er. Fév.), les troupes réunies à Bologne, se mirent en marche pour la Romagne. Les grenadiers de la légion Lombarde furent destinés à former l'avant-garde, et 200 éclaireurs furent tirés de cette légion pour cet objet. — Le 14 (2), nous nous trouvâmes en présence des troupes Pontificales qui avoient fait toutes les dispositions pour nous empêcher de passer le Cenió, et avoient pris poste sur les bords de cette rivière, à l'endroit appelé Ponte di

Casfel Bolognese, distant de 5 milles de Faenza. Cette position étoit défendue par l'art et par la nature, et protégée par une nombreuse artillerie qui croisoit son feu sur le pont. — Dès que nous aperçûmes l'ennemi, le général Lasne m'ordonna de m'arrêter. Les Romains nous voyant immobiles, détachèrent quelques troupes qui s'avancèrent jusqu'à la portée du fusil, et firent quelques décharges qui nous blessèrent plusieurs hommes. Nos légionnaires frémissaient de ne pouvoir fondre sur l'ennemi; mais comme on s'occupoit à tourner ce dernier, il falloit gagner du tems pour que la colonne de droite commandée par le général Lafalcette, pût arriver à sa destination. Dans l'intervalle, les Romains qui ne soupçonnoient point qu'ils alloient être enveloppés, devenoient de plus en plus audacieux. Enfin le général Lasne me donna ordre d'envoyer mes éclaireurs sur la rive du Cenió. Ceux-ci ne firent qu'une décharge, après quoi ils passèrent la rivière à gué et prirent poste sur l'autre rive. Dans le même tems, l'ennemi eut la hardiesse de placer un canon au milieu du pont pour nous empêcher le passage. Alors le signal de la bataille fut donné. Le général Lasne fit filer un bataillon françois sur notre gauche pour passer la rivière de ce côté, et il fit attaquer la droite de l'ennemi. On sonne l'attaque, mes grenadiers s'avancent, et bientôt ils sont maîtres du canon placé sur le pont; mais comme ce pont est fort étroit, la pièce d'artillerie même nous empêcha de défilier promptement, et le feu croisé des redoutes ne nous permit pas de l'enlever. Cependant la fusillade se continuoit avec vivacité. Les bataillons françois rencontrèrent d'abord quelques obstacles; mais le commandant des éclaireurs, qui, comme je l'ai dit, avoit déjà passé la rivière sur notre droite, voyant la pièce de canon du pont prise, et notre drapeau planté, s'avança courageusement avec sa troupe contre la redoute de gauche. Mes grenadiers s'élançèrent de nouveau, portèrent en avant le canon qui gênoit le passage, fondirent sur la redoute et tuèrent tous ceux qui voulurent faire résistance. L'artillerie, les munitions et chevaux, tout fut pris.

„Je marchai ensuite sur Faenza. La garnison de cette ville voulut la défendre. Le général m'ordonna de faire un détour & de me porter sur la chaussée qui conduit à Rome: arrivé jusqu'à une certaine distance, un canal me força de m'arrêter. J'aperçus alors sur un des bastions beaucoup de monde avec un canon; je détachai aussi des éclaireurs qui se jetèrent sous le bastion & parvinrent à y monter. Les soldats du Pape abandonnèrent le canon & se retirèrent dans quelques maisons, d'où ils firent un feu très vif par les fenêtres. Les légionnaires ouvrirent alors la Porte Pie; j'entrai avec ma troupe, je fis enfoncer les portes des mai-

sons, & une partie de ceux qui s'y étoient renfermés furent passés au fil de l'épée; les autres furent faits prisonniers. Les troupes françoises étoient déjà entrées dans la ville. Nous avons eu dans cette journée 75 hommes tant tués que blessés, parmi lesquels se trouvent un capitaine tué & 6 officiers blessés. — Signé, Lahoz.

Suite de Londres, du 10 Février.

Les papiers publics qui avoient annoncé il y a quelques jours que la tranquillité étoit entièrement rétablie dans le Bengale, démentent aujourd'hui cette nouvelle. Il paroît seulement que le mécontentement n'est point général, et que plusieurs officiers distingués et tous ceux de l'artillerie n'ont pris aucune part à ce mouvement, sur les causes duquel on n'est pas parfaitement d'accord. On équipe la *Virginie*, sur laquelle le marquis de Cornwallis doit s'embarquer.

Le lord lieutenant d'Irlande a, par une proclamation du 2 de ce mois, déclaré en état de trouble différentes paroisses dans les comtés de Donegal et de Tyrone. S. A. R. le Prince de Galles a offert ses services à S. M., pour aller en qualité de lord-lieutenant, rétablir la tranquillité dans ce royaume; lord Moira devoit l'accompagner, comme commandant en chef. Cette proposition, infiniment délicate sous le rapport politique, a donné lieu à plusieurs discussions dont on ne connoît point encore le résultat.

L'amiral Jervis a mis le 19 du mois dernier à la voile du Tage; il doit convoier la flotte du Brésil jusqu'à une certaine hauteur; après quoi il reprendra la croisière devant Cadix, jusqu'au moment où il retournera à Lisbonne.

L'amiral Duncan doit prendre le commandement d'une flotte de 12 vaisseaux de ligne, destinée à protéger les côtes du Nord-Est, et à les mettre à l'abri de toute invasion.

S. A. S. le prince de Wurtemberg est attendu ici dans les premiers jours de Mars; mais le mariage ne doit avoir lieu qu'après le carême.

La ville de Londres vient d'arrêter une pétition qui doit être présentée au Parlement; son objet est de demander différentes améliorations pour le port de Londres.

S. M. vient d'accorder la dignité de pair d'Irlande à l'amiral Hotham et au vice-amiral Elphinstone.

La frégate, la *Lively*, s'est emparée d'un riche bâtiment espagnol dans la Méditerranée.

Un de nos croiseurs a pris devant Seaford un des lougres françois qui s'étoient emparés de plusieurs bâtimens de la flotte de Cork.

Deux de nos transports remplis de troupes, ont péri dans la Méditerranée. — La *Jen-y* a échoué, à son retour des côtes d'Afrique.

M. Anderson a reçu par les derniers vaisseaux venus des Indes, une espèce de laine entière-

ment inconnue en Europe. Elle est de la couleur de l'or le plus brillant, et a la finesse de la plus belle soie; elle est adhérente à la peau de l'animal; sa longueur est d'environ dix pouces. Cette rareté a été apportée à Madras de l'intérieur de l'Inde, sans qu'on puisse savoir d'où elle vient originairement; l'animal n'est connu dans aucun de nos établissemens d'Asie; on présume qu'il pourroit faire partie de la grande quantité d'animaux qui se trouvent dans le Thibet.

Des lettres récentes de M. de Puifaye prouvent qu'il n'a jamais quitté la Bretagne, où il est.

Les 3 pour cent conf. sont à 54 $\frac{1}{2}$.

Suite de Paris, du 11 Février.

Les citoyens Laporte, Flachot et Castellan, fournisseurs de l'armée d'Italie, viennent d'être arrêtés par ordre du directoire, et traduits devant le conseil militaire de l'armée d'Italie, comme prévenus de prévarications dans la perception des contributions et réquisitions. Il s'agit d'une somme de cinq millions seulement, que ces Messieurs sont accusés d'avoir diverti à leur profit.

Conseil des 500. — Séance du 10.

On reprend la discussion sur les délits de la presse. Le rapporteur de la commission, Chasset, reproduit les diverses opinions émises sur la question, et la seule qu'il adopte, est celle de Siméon; mais il attaque particulièrement Conchery. Il lui reproche de l'avoir qualifié de tyran. Il rappelle que c'est ainsi qu'ont commencé les longues proscriptions qui ont ensanglanté le règne de la convention nationale. Il rappelle encore les terribles tables dressées par Marat après le décret d'accusation lancé contre lui. Il soutient que c'est provoquer la contre-révolution, que de ne pas vouloir une loi contre la calomnie. Il demande si le corps législatif peut s'empêcher d'en faire une, lorsque l'on recommence les tables de Marat, et il cite le *Manuel des élections*. „Eh quoi! s'écrie-t-il, pour avoir voté l'accusation du calomniateur Marat, nous avons été proscrits, et on nous proscrit encore lorsque nous demandons la répression des délits de la presse! Ne vous y trompez pas, le manuel des élections est le signalement des députés. (Interruption.) Vos successeurs viendront, ils auront d'autres idées. On a parlé des aphores, des archontes, des censeurs, et on a dit que les écrivains devoient en tenir lieu en France. Mais a-t-on oublié que les aphores, les archontes et les censeurs étoient les premiers magistrats de leur république? — Chasset termine en demandant que la proposition faite par Siméon soit mise aux voix.

Dumolard s'y oppose; il déclare que jusqu'ici il avoit pensé que la calomnie étoit l'imputation d'un fait faux, & non celle d'un fait dont on offre la preuve. Siméon avoit cité les loix romaines; Dumolard prouve que celles indiquées par son collègue appartiennent au règne des Empereurs: il cite à son tour les loix romaines, mais celles de la république; celles qui appartiennent aux élèves de la philosophie stoïcienne & aux véritables romains, après avoir opposé les principes de Rome libre à ceux de Rome esclave. Dumolard demande que le projet de Siméon soit rejeté par la question préalable.

Le projet de Siméon est cependant mis aux voix, & adopté à une grande majorité dans ces termes. „Nul ne sera reçu à faire la preuve de la vérité d'une imputation qui n'est pas d'un délit qualifié, s'il n'en apporte la preuve écrite: toute autre preuve sera admise, s'il s'agit de l'imputation prévue par le code pénal.”

La discussion s'est alors établie sur le projet de Chaffey. Des débats se sont élevés sur la rédaction. Bessroy, Hermann & Bion ont été entendus, & ont combattu cette résolution. Mailhe en a aussi demandé la rejection. Hardy, en lui répondant, s'est permis de dire que l'on devoit se souvenir de la faction de Robespierre; que l'opinant devoit s'en rappeler aussi; qu'il existoit une nouvelle montagne, & qu'on savoit bien ses desseins secrets. — Mailhe alors a demandé la parole pour répondre.... — *Oui, tu étois de la faction de Robespierre, s'écrie Hardy; je demande à le prouver.* — Mailhe insiste. — Doucier monte à la tribune & demande la censure de Hardy; mais le conseil met fin à ce débat, en passant à l'ordre du jour.

De la Haye, le 11 Février.

Hier, notre assemblée nationale a arrêté que le pouvoir exécutif ne seroit point confié aux comités, mais aux ministres ou sénateurs. Cette décision déplait beaucoup aux exagérés, elle paroît aussi ne point plaire aux fédéralistes.

Les troubles qui ont éclaté ces jours derniers dans la Frise, au sujet de l'organisation de la garde nationale, ont été très sérieux & l'on a tout lieu de craindre qu'ils n'aient des suites. Le parti orangiste, qui paroît avoir repris quelque prépondérance dans cette occasion, en est venu aux mains avec les Patriotes. La ville de Dockum a été assiégée par les premiers, & il y a eu différens combats, dans lesquels plusieurs personnes ont été tuées & un grand nombre blessés; un représentant du peuple a été, dit-on, blessé grièvement par les paysans; ces derniers étoient déjà rassemblés au nombre de plusieurs mille hommes, & il a fallu toute l'énergie des troupes & de la garde nationale pour les réprimer; ils s'étoient rendus maîtres de deux canons, qu'on leur a repris. On a arrêté une grande quantité de ces insurgés; leur plan étoit, à ce qu'on assure, d'opérer un soulèvement général dans la Frise.

Extrait d'une lettre de Treviso, du 7 Février.

Les troupes françoises sous les ordres des généraux Augereau et Masséna, sont passées par notre ville et Castelfranco pour le porter vers la Piave, tenter le passage de cette rivière et pénétrer par le Erioul sur Trieste. Mais cette entreprise n'est pas facile à exécuter: de nombreux corps de troupes autrichiennes, auxquels viennent de se réunir 5000 hommes arrivés de la Hongrie, se disposent à disputer le passage de la Piave aux républicains. Déjà l'on apprend que ces derniers ayant tenté de jeter un

pont sur cette rivière, ont été repoussés avec beaucoup de perte; un grand nombre ont été noyés, et leurs pontons détruits par le feu des batteries que les autrichiens ont élevées sur le rivage. Après cette action, l'on a ramené ici beaucoup de chariots de blessés françois.

Extrait d'une lettre du Botzen, du 12 Février.

Nos avant-postes, qui avoient dû se replier sur Deutchmetz, se sont avancés de nouveau jusqu'à Zambona, de l'autre côté de l'Adige. L'on assure que M. le général de Laudon a repris le commandement, d'après le désir que lui en a témoigné S. A. R. l'Archiduchesse Elisabeth, et les vœux des habitans de ce pays, qui ont la plus grande confiance en ce général. Le quartier-général de M. de Liptay est toujours à Sallurn.

S. A. R. l'Archiduc Charles étoit le 7 à Brixen. L'on ignore encore si ce prince prendra le commandement de l'armée d'Italie, ou s'il retournera sur le Rhin, après avoir visité cette armée. Le corps sous les ordres de M. le général d'Alvinzi, posté près de Görz, a déjà reçu des renforts qui l'ont porté à 30 mille hommes.

M. le comte de Billing est attendu de Frybourg à Inspruck, où il résidera comme gouverneur du Tyrol.

Suivant des nouvelles de l'Italie, le Roi de Naples est sur le point de conclure un traité d'alliance offensive et défensive avec la république françoise, à l'instar de celui de l'Espagne.

Quoique les françois aient annoncé, à Trente et Roveredo, la reddition de la forteresse de Mantoue, l'on doute encore de la vérité de cette nouvelle. Depuis quelques jours, les républicains ne laissent passer personne à leurs avant-postes; l'on ignore la cause de cette mesure peu ordinaire.

De Ratisbone, le 17 Février.

Le ministre directorial d'Autriche a fait, d'après un ordre suprême, une déclaration officielle et verbale aux ambassadeurs à la diète, touchant la mise sur pied des contingens de l'Empire au quintuple, qui doit avoir lieu pour la campagne prochaine, ainsi que sur la prestation des mois romains arriérés.

L'on vient de présenter à la dictature la lettre de plaintes du cercle de Franconie (en date du 20 Juillet) sur la prise de possession qui a eu lieu de la part de la Prusse. A cette lettre, étoit jointe la copie d'une très humble représentation de l'assemblée du cercle de Franconie à S. M. Impériale.